

Référentiel de compétences

Bases en management et santé au travail (BMST)

Que ce soit pour préserver leur propre santé physique et mentale ou celles de leurs collaborateurs, les futurs managers et cadres contribuent à la prévention des risques professionnels en entreprise (notamment les risques psycho-sociaux et les troubles musculosquelettiques). Les parcours de formation conduisant à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur doivent leur permettre d'acquérir des compétences en santé au travail et développer une culture de prévention.

L'INRS et le réseau Assurance maladie – Risques professionnels (Cnam – Carsat/Cramif/CGSS) ont élaboré un référentiel spécifique qui décrit les compétences de **bases en management et santé au travail** que devraient acquérir les étudiants, futurs cadres, à l'issue d'une formation de gestion de niveau master/mastère.

COMPÉTENCES	SOUS-COMPÉTENCES
Organiser le travail en prévenant les risques professionnels	- Repérer les enjeux de la prévention des risques professionnels en identifiant les liens entre travail et santé. - Analyser une situation de travail en tenant compte de ses diverses composantes. - Organiser son travail et celui de l'équipe en identifiant les risques professionnels. - Proposer et mettre en œuvre des mesures de prévention en lien avec la démarche de l'entreprise.
Piloter les activités dans une logique de responsabilité sociale	- Appréhender les fondamentaux de la réglementation en S&ST pour délimiter ses responsabilités. - Encadrer les équipes et les projets en sollicitant, si besoin, les acteurs/ressources de la prévention. - Agir de manière responsable en cas de situation dangereuse. - S'approprier le rôle du management dans le dialogue social.
Manager en associant santé au travail et performance globale	- S'inscrire dans des pratiques de management favorisant santé et bien-être au travail. - Intégrer la prévention dans les changements et dans les prises de décisions. - Piloter la performance au moyen d'indicateurs de santé et QVT.

Ce référentiel vise à aider les écoles de management afin qu'elles puissent intégrer et renforcer ces compétences dans leurs diplômes et formations.

Il facilite la définition d'une stratégie de formation sur le thème de la santé au travail et un développement plus concret des enseignements (intégration dans les parcours, modules dédiés, évaluations...).

Pour plus d'informations, adressez une demande à l'adresse suivante : enseignement.sup@inrs.fr.